



## CHEF DE POSTE (H/F) AU SEIN DE LA BASE DE LOISIRS

390 Rue Henri Fabre  
38926 Crolles Cedex

<b>Référence de l'offre</b>	DSLT – 038210300256734 – 111YZKY
<b>Date de diffusion</b>	23/03/2021
<b>Nombre de poste</b>	1
<b>Poste à pourvoir le</b>	<b>25 mai 2021 (jusqu'au 30 aout 2021)</b>
<b>Date limite de candidature</b>	23 avril 2021
<b>Type d'emploi</b>	Contractuel/le saisonnier/ère
<b>Cadre statutaire</b>	<b>Educateur des activités physiques et sportives – Catégorie B (filière sportive)</b>
<b>Intitulé du poste</b>	Chef de poste (h/f)
<b>Lieu de travail</b>	Base de loisir, Lac de La Terrasse – 1300 Route du Lac 38660 La Terrasse
<b>Temps de travail</b>	<b>35 heures hebdomadaires sur 5 jours (un jour de repos en semaine et un jour de repos le week-end) sur les mois de juillet et Août. Mois de juin à temps non complet (moyenne de 28h hebdomadaires, jours de repos en semaine)</b>
<b>Descriptif de l'emploi</b>	<p>Il assure la surveillance et veille à la sécurité des participants et du public. Il est garant de l'application du POSS par l'équipe MNS. Repère et régule les disfonctionnements et les fait remonter à la hiérarchie. Suivi des heures des agents.</p>
	<b>Spécificités du poste</b> Travail les weekends et jours fériés
<b>Profil demandé</b>	<b>BEESAN – MNS – BPJEPS</b> <b>Joindre à la candidature : diplôme/s, révision/s et carte professionnelle à jour.</b> Esprit d'équipe, de rigueur, de respect, d'initiative, de dynamisme. Connaître et faire respecter la réglementation et les procédures à suivre. Etre disponible attentif et à l'écoute. Savoir anticiper, évaluer les risques. Connaissance du milieu naturel.
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sécurité</li><li>• Surveillance</li><li>• Prévention auprès du public utilisateur</li></ul>
<b>Procédure</b>	Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <a href="http://www.le-gresivaudan.fr/115-offres-d-emplois.htm">http://www.le-gresivaudan.fr/115-offres-d-emplois.htm</a> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan – Direction Ressources Humaines.
<b>Travailleurs handicapés</b>	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.